



## **Communiqué de presse d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer**

### **Création de la 25<sup>ème</sup> commune de La Réunion : La Rivière**

*Jeudi 16 mars 2017*

L'arrêté portant création de La Rivière, 25<sup>ème</sup> commune de l'île de La Réunion, a été signé aujourd'hui. C'est la concrétisation d'un engagement du Président de la République, François Hollande.

Fidèle à la méthode du Gouvernement, la Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, attachée à voir la réalisation de ce vœu de la population attendu depuis 1998, a lancé le processus de création de La Rivière en concertation avec les élus locaux.

Cet engagement se traduit aujourd'hui par un arrêté préfectoral portant création d'une nouvelle commune dénommée « La Rivière » par détachement d'une portion du territoire de la commune de Saint-Louis.

Le processus de création lancé aujourd'hui aboutira en 2018. Le conseil municipal de Saint-Louis sera dissous et jusqu'à l'installation des nouveaux conseils municipaux, les intérêts des deux communes seront gérés par des délégations spéciales.

Les services de l'État et la Ministre assisteront les acteurs locaux afin de garantir la pérennité des deux futures communes.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises